

La revue de presse

n° **HS6**

MAYDAY
FORMATION



Procès et verdicts d'accident mortel de travail en espace confiné

Eté 2020 (6/6)

Cet été, la revue de presse revient sur les grandes actualités relatées depuis la date de sa création. Cet hors-série aura pour thème les procès et verdicts d'accident du travail mortel en espace confiné qui furent relatés dans notre revue

Il y a des accidents de travail qui deviennent des marqueurs durant un déroulé pédagogique d'une formation. En Catec, on narre souvent **Biarritz 2005** et ses salariés noyés en égouts, **Feucherolles 2008** et son verdict à la faute de l'employeur contrairement à Poissy 2006. Et il y a **Loïc Lamboeuf**, jeune stagiaire mort durant un stage à la station d'épuration de **Montceau les mines 2011**. La revue de presse avait retrouvé les articles de presse racontant les faits et les verdicts. Les voici :

Les couleurs de l'égout: ROYAUME UNI Et voici le **DSEA** (Davis Submerged Escape Apparatus Le tout premier Autosauveteur:



2005

FEUCHEROLLES : **Deux employés du golf meurent** **asphyxiés**

Article du parisien du 28 octobre 2005



La petite commune de Feucherolles, située près de Poissy, a été le théâtre hier midi d'un dramatique accident. Deux ouvriers ont trouvé la mort alors qu'ils intervenaient sur le golf de Feucherolles, l'un des plus prestigieux d'Ile-de-France. Vers 11 h 30, les deux hommes, âgés de 36 et 45 ans, se retrouvent tout au bout du green, à hauteur d'un local de maintenance, avec un autre collègue. Leur mission du jour : changer le filtre d'un conduit d'alimentation en eau apparemment bouché. L'un des deux hommes, employé du golf, descend à l'intérieur d'un puits qui communique avec le conduit.

Il tombe en tentant de porter secours à son collègue. Au bout de quelques minutes, l'homme tombe inanimé, terrassé par des vapeurs qui pourraient être de l'hydrogène sulfuré, un gaz issu de la décomposition des matières organiques. Témoin de la scène, l'un de ses collègues descend alors pour lui porter secours. Erreur fatale : lui aussi chute, asphyxié par les vapeurs mortelles.

Enfin, le troisième ouvrier a la présence d'esprit d'appeler les secours.

Les pompiers arrivent immédiatement sur les lieux, accompagnés de plusieurs équipes du Samu et des gendarmes.

« En fin de matinée, nous étions proches des trous 1 à 3. Nous avons vu arriver des tas de camions de secours. Et puis, les sirènes ont retenti pendant de longues minutes », expliquaient, hier, des membres du golf.

S'il n'y a plus rien à faire pour le premier technicien, les pompiers tenteront pendant près d'une heure de ranimer son collègue. En vain. Malgré les massages cardiaques et les moyens déployés, l'homme décédera quelques minutes après avoir été transporté à l'hôpital de Poissy.

Hier après-midi, l'émotion était palpable dans l'enceinte du golf de Feucherolles. L'un des employés décédés, un jardinier, était connu. *« On le voyait régulièrement ici, surtout sur le terrain, explique un golfeur. Je ne le connaissais pas particulièrement, mais ce jardinier était très sympathique. »*

Dans les couloirs feutrés de l'établissement, les salariés ont les larmes aux yeux. Certains évoquent déjà la possibilité d'organiser une cérémonie, « en hommage et à la mémoire » du jardinier et de son collègue. Contactée, la direction n'a souhaité faire aucun commentaire sur cet accident dramatique. Un mutisme qui peut s'expliquer : c'est la section financière et économique du parquet de Versailles qui est chargée d'éclaircir les circonstances de ce drame, considéré comme un accident du travail.

Jugés six ans après la mort de deux ouvriers au golf



Article du Parisien du 03 janvier 2012

Terrible drame. La société Morry France et son gérant, un homme de 55 ans, comparaissent hier devant le tribunal correctionnel de Versailles pour homicides involontaires. La justice leur reproche de n'avoir pas fourni les informations et les moyens nécessaires à deux salariés qui ont trouvé la mort en octobre 2005 au golf de Feucherolles.

Cet après-midi-là, un salarié est chargé d'extraire d'un puisard de plus de 4 m de profondeur une pompe en panne. Jacques descend au fond de cette bouche d'égout et défait les premiers boulons. Il sent une odeur fétide et remonte, trempé. Il dit aux deux employés du golf qu'il va se changer et leur demande de stopper l'arrivée d'eau. Ils n'y parviendront jamais. Intoxication à l'hydrogène sulfuré, un gaz mortel. Lorsqu'ils reviennent, ils retrouvent l'ouvrier dans le trou. Ce dernier avait revêtu un ciré et chaussé des cuissardes. Il était redescendu dans le trou mais était inconscient sur son échelle. L'un des deux hommes, à l'aide d'un harnais, se précipite car il a peur que la victime ne meure noyée. Mais il tombe à son tour inconscient.

Le dernier prévient les secours. En attendant, un troisième salarié du golf met un masque dont le filtre était périmé depuis des années. « Quand je suis arrivé, j'ai vu mon collègue en train de couler. Je suis descendu. Je l'ai relevé, puis plus rien », raconte-t-il, à la barre. Il perd connaissance et tombe sur les deux autres corps qui s'enfoncent dans l'eau.

Les pompiers arrivent et le sauvent, mais ne peuvent plus rien pour les deux autres. Cet homme, âgé d'une soixantaine d'années, a perdu l'usage d'un poumon. Il ajoute :

« *Moi, ma vie est foutue* »

L'autopsie révèle que les victimes ont succombé à une intoxication à l'hydrogène sulfuré, un gaz mortel produit par les matières organiques qui pourrissaient dans le fond des étangs du golf. L'inspection du travail note que les consignes de sécurité pour l'intervention dans les puits n'ont pas été correctement passées. Elle ajoute que les victimes n'étaient équipées ni de masque efficace ni d'un détecteur de gaz.



Le dirigeant de la société intervenante, Jean François Malaquin, présente calmement sa défense. « *Nous avons établi un document sur l'évaluation des risques* », explique-t-il. « *Mais nous ne connaissions pas ce danger. Les masques à gaz ? Il y en avait un dans le camion avec un harnais. A la suite de ce dramatique accident, on s'est même dotés d'un détecteur. Malheureusement, à cette époque-là, on n'était pas au courant de ce type de risque-là dans un golf.* »

Les débats se sont poursuivis tard dans la soirée. La décision sera rendue dans plusieurs semaines

Verdict

Le tribunal de grande instance a condamné la société Morry France et son gérant à 100 000 euros d'amende pour homicide involontaire et 3000 euros pour blessures involontaires.

A noter :

Durant le mois d'octobre 2005 durant lequel se déroule le drame de Feucherolles, un procès pour homicide involontaire débute à Grenoble. En octobre 1996, deux ouvriers aussi trouvaient la mort en intervenant dans des cuves d'une station de pompage. Le scénario paraît identique. Le premier ouvrier est décédé terrassé par les vapeurs. Et le second a trouvé la mort en tentant de porter secours à son collègue.

2008

Biarritz. Deux ouvriers toulousains se noient dans les égouts



Article de la dépêche du 30 décembre 2008

Un tragique accident du travail a fait deux morts hier dans les égouts de Biarritz, parmi les salariés de l'entreprise toulousaine DPSM, spécialisée dans la réhabilitation de canalisations d'assainissement par l'intérieur. L'un des égoutiers décédés serait originaire de la région toulousaine, et l'autre serait un intérimaire de la région de Biarritz. Chez DPSM, à Montrabé, la vingtaine de salariés est sous le choc. « *Nous sommes déboussolés, bouleversés. On n'a eu que très peu d'informations dans l'après-midi. On ne sait pas ce qui s'est passé* » confiait hier soir une employée, en fermant l'entreprise. Le directeur, en déplacement, est revenu in extremis en avion à Toulouse avant de se rendre sur les lieux dans la soirée. Installée depuis quelques années sur la petite zone artisanale de Marignac, route de Lavar, l'entreprise est très discrète.

Le drame s'est produit en fin de matinée, alors qu'une équipe de cinq hommes travaillait sur des canalisations souterraines du centre de la ville basque. « *Trois*

d'entre eux ont été piégés par une brutale montée des eaux, après de très fortes pluies qui se sont abattues brutalement. Il y a eu un effet de vague à l'intérieur du réseau » explique Claire Lartigau, directrice de la communication de la ville de Biarritz. Les pompiers ont été alertés vers 11 heures. Un premier égoutier a pu sortir rapidement, avec quelques blessures, en hypothermie et en état de choc psychologique. Il a été transporté à l'hôpital de Biarritz, où une cellule psychologique a également pris en charge un autre membre de l'équipe.



Description des faits

Article de la dépêche du 3 décembre 2008

Quand les intempéries sont trop importantes, l'équipe a pour consigne de s'arrêter, en raison des risques. Or, hier, à Biarritz, comme dans tout le Pays basque, ce ne sont pas des cordes mais de véritables seaux d'eau qui se sont abattus aux environs de 11 heures, suivis par un orage de grêle.

Pour des raisons que l'enquête diligentée par le procureur de la République déterminera, trois ouvriers sur cinq de DPSM étaient dans les égouts quand des torrents d'eau ont commencé à dévaler la rue et à gonfler dangereusement le flot qui s'écoulait dans le collecteur. Leurs deux camarades restés à l'air libre ont immédiatement organisé les secours tandis que les riverains sonnaient l'alerte.

Mais le trio composé du chef d'équipe, d'un intérimaire et d'un autre ouvrier a été victime du cauchemar des égoutiers : un phénomène d'aspiration comparable à une chasse d'eau, quand une seule bouche est ouverte. Voilà pourquoi les

sauveteurs ont immédiatement couru place Clemenceau pour ouvrir une autre bouche d'égout et jeter une corde aux trois hommes pris au piège.

Le jeune intérimaire a pu être sorti difficilement par ses deux collègues qui ont tout tenté pour sauver le chef d'équipe et l'ouvrier, agrippés à une corde. Tétanisés par l'eau glacée, à bout de forces, les deux malheureux ont lâché prise alors que des sapeurs-pompiers, qui vendaient des calendriers dans le quartier, arrivaient en renfort.

Quelques minutes plus tard, les sapeurs-pompiers du BAB, les policiers et une équipe du Samu-Smur sont sur place. Le jeune rescapé, ainsi qu'un de ses collègues, en état de choc, sont pris en charge.

Avec le concours d'une équipe de plongeurs, les hommes du feu sortent alors des profondeurs le corps du chef d'équipe. Plutôt grand, ce dernier est resté coincé place Clemenceau. En état d'arrêt cardiaque et respiratoire, il est installé au chaud dans la boutique d'un caviste pour être réanimé, en vain. À 12 h 35, les médecins et infirmiers du Smur ne peuvent que constater le décès.

Pendant ce temps, une équipe de sapeurs-pompiers, assistés par des employés municipaux et des hommes de la Lyonnaise des eaux, mène une course contre la montre dans les rues de la ville sur le parcours du collecteur. Armés de pioches et de barres de fer, ils ouvrent chaque bouche d'égout, descendent parfois dans les canalisations avec l'espoir de retrouver la trace de la seconde victime emportée par les eaux en furie. Le corps du disparu sera finalement retrouvé au niveau du collecteur du port des pêcheurs de Biarritz, vers 16 h 30. C'est une équipe de la Lyonnaise des eaux venue inspecter les canalisations qui a fait la macabre découverte.

Enquête ouverte

L'un d'entre eux a été retrouvé en fin de matinée, mais le médecin du SMUR n'a pu que constater son décès. Le trop fort débit de l'eau dans les canalisations mettant les équipes de sauvetage elles-mêmes en danger, les recherches ont été interrompues une partie de l'après-midi. La deuxième victime a été découverte vers 17 heures près du Port des pêcheurs, emportée jusqu'à cet endroit par la violence des courants.

« Il pleuvait depuis dimanche sur le pays basque. Nous avons fait une quarantaine d'interventions pour des inondations dans la journée et le début de nuit de mardi. Il y avait eu une accalmie hier matin, mais suivie d'une très importante chute de pluie » confie le lieutenant Fabien Vissio, du CODIS des Pyrénées-Atlantiques. « Il y avait eu une alerte jaune pour les inondations, mais on était repassé au vert

lorsque le drame s'est produit » indique la préfecture des Pyrénées-Atlantiques. Une enquête a été ouverte.

Qui sont morts :

L'identité des deux ouvriers a été communiquée en fin de journée. Âgé de 31 ans, le chef d'équipe s'appelait Domingos de Brito Semedo Lopez. Installé dans la région toulousaine, ce citoyen portugais était originaire du Cap-Vert et laisse une veuve et trois enfants. L'ouvrier disparu était, lui, natif de Bayonne. Âgé de 35 ans, Jean-François Augé habitait à Tarnos et avait été embauché comme intérimaire depuis le début du chantier.

Biarritz : l'employeur de deux ouvriers noyés dans une canalisation condamnée



Article du Sud-Ouest du 25/10/2016.

Les ouvriers travaillaient à la réfection d'un collecteur d'eau usée au moment du drame en décembre 2008

La société DPSM devra verser 92500 euros aux différentes parties civiles. L'accident du travail était survenu le 2 décembre 2008

Ce mardi, le tribunal correctionnel de Bayonne a rendu sa décision dans le dossier relatif à la mort de deux ouvriers dans une canalisation, rue Gambetta, à Biarritz le 2 décembre 2008.

Leur employeur, la société toulousaine DPSM, a été condamné à verser aux parties civiles 92 500 euros. L'entreprise mise en cause existe toujours, mais depuis les faits, sa direction a été modifiée.

« Un chantier très dangereux »

Trois ouvriers avaient été emportés par l'eau lors de travaux de réfection d'un collecteur d'eau usée, dont deux n'avaient pu se hisser hors de l'ouvrage, et avaient péri noyés.

Les faits ont été examinés par le tribunal correctionnel de Bayonne le 1er décembre 2015. Le ministère public a requis 60 000 euros d'amende. Selon la procureure Jeanne François, "l'évaluation des risques était inexistante sur un chantier très dangereux, il n'y avait aucun plan de prévention et les consignes de sécurité, qui ont bien été respectées étaient insuffisantes. La sécurité des travailleurs n'était pas assurée".

Quelques heures après le début du chantier dans le centre de Biarritz, une averse tombée en amont avait provoqué une infiltration très rapide de l'eau dans la canalisation.



2011

Le 29 mars 2011, un lycéen meurt durant un stage d'apprentissage à l'usine de dépollution de **Montceau les Mines.**



Article de France 3 Bourgogne Franche-Comté du 04 février 2016

Le rappel des faits

Loïc Lamboeuf, scolarisé au lycée Françoise Dolto de Montceau-les-Mines en Saône-et-Loire, préparait un bac pro hygiène et environnement. Pour découvrir le métier, il effectue un stage à la société Véolia. C'est alors qu'il nettoyait des grilles au-dessus de bassins de décantation qu'une de ses grilles s'est dérobée sous ses pieds et qu'il est tombé dans une cuve de dégazage. L'événement avait beaucoup ému les habitants de Torcy -où habitait le jeune homme- et de Montceau-les-Mines. Une marche silencieuse y avait été organisée le 5 avril 2011.

Qui est responsable ?

Les parents de Loïc Lamboeuf avaient très vite dénoncé un « manquement grave aux règles de sécurité » dans l'entreprise Véolia de Montceau-les-Mines. Ils avaient été également choqués par le fait que les responsables de l'entreprise avaient laissé entendre que le jeune homme était responsable de l'accident.

Communiqué de presse de Véolia du 20 mars 2011.

Les équipes de Veolia bouleversées par l'accident : une cellule psychologique mise en place



Article publié sur Montceau news

L'agence Véolia de Montceau a fait mettre en place une cellule psychologique et nous fait parvenir le communiqué suivant :

« Mardi 29 mars, le corps de Loïc Amboeuf (1) a été malheureusement retrouvé au fond de la cuve d'un bassin dans l'usine de dépollution des eaux usées de Montceau-les-Mines.

Les 120 collaborateurs de l'agence Veolia sont choqués et bouleversés par ce dramatique accident. Une cellule psychologique a été mise en place ce matin. Une attention toute particulière est portée aux deux camarades de Loïc du lycée F. Dolto, également en stage à l'agence de Montceau.

L'accident s'est produit alors que Loïc effectuait une opération de nettoyage à la demande de son tuteur. A ce jour, les causes de l'accident n'ont pu être identifiées.

Une enquête est en cours pour déterminer les causes précises et comprendre comment ce drame a pu se produire. Les équipes de Veolia collaborent étroitement avec les autorités pour faire la lumière sur les causes et les circonstances de ce tragique accident.

Loïc était en stage depuis le 7 mars pour une période d'un mois. Les responsables de Veolia sur place apportent tout leur soutien à la famille de Loïc.

L'usine de dépollution des eaux usées de Montceau-les-Mines est gérée par Veolia Eau dans le cadre d'un contrat de délégation de service public par la communauté urbaine du Creusot-Montceau, propriétaire de l'ouvrage. «

(1) A noter que le nom de Loïc Lamboeuf est mal orthographié sur le communiqué de presse de Véolia



Le rappel des faits

Article de France 3 Bourgogne du 1^{er} avril 2016

Loïc Lamboeuf, 19 ans, était tombé dans une cuve de boues alors qu'il nettoyait des grilles au-dessus de bassins de décantation. 5 ans après le décès du stagiaire, le procès s'est tenu au Tribunal de Chalon sur Saône

Les parents de Loïc avaient été choqués par la réaction de l'entreprise, à la suite du décès de leur fils : Véolia avait considéré qu'il n'avait pas respecté une limite "virtuelle" de danger. Bien entendu, les parents de Loïc ne l'entendent pas de cette façon, estimant que l'entreprise a eu des manquements graves à des règles de sécurité et de protection.

Que s'est-il passé ce jour-là ?

« Ce matin-là, une mousse inhabituelle, se dégage d'une cuve. Son tuteur dans l'entreprise lui demande d'arroser la mousse tapageuse, comme cela a déjà été fait lors des apparitions précédentes de ce phénomène, afin qu'elle retombe dans la cuve. Laissé seul pour effectuer cette tâche – ce qui n'a pas été retenu comme une faute par l'enquête- le stagiaire, au retour des employés près de la cuve a disparu. Reste le tuyau d'arrosage et l'eau qui coule. Un caillebotis en grillage a sauté. Loïc est tombé pendant l'opération. Une chute, qui ne lui a laissé aucune chance. Ni l'équipement dont il disposait, ni les aménagements de la cuve – sans échelle de secours - ne lui permettaient de survivre une fois dans le « magma ». Il a fallu deux heures d'efforts dangereux aux pompiers pour localiser et retirer le corps sans vie du lycéen. »

Témoignage de Florence Genestier (Montceau-news)

Quelle est la ligne de défense de Véolia ?

La ligne de défense de Véolia repose sur un article du code de la Sécurité Sociale, qui stipule qu'un lycéen stagiaire est employé par son établissement scolaire, et pas par l'entreprise qui l'accueille.

La société de traitement des eaux entend ainsi se dégager de la responsabilité du décès de Loïc.

L'entreprise comparaît devant la justice en tant que personne morale. Par ailleurs, l'ex directeur du site et l'ex directeur régional de Véolia sont aussi mis en cause. Les prévenus déclarent : "si on avait eu connaissance du danger, on aurait fait quelque chose".

Qu'est-il ressorti de l'audience ?

Pour l'inspecteur du travail qui a enquêté sur la mort de Loïc Lamboeuf, le caillebotis a cédé car ses fixations étaient défectueuses. Il est aussi apparu que Véolia n'a jamais contrôlé ces caillebotis.

Pour le ministère public, la responsabilité de Véolia est établie. C'est donc la charge d'homicide involontaire qui est retenue. 12 mois de prison avec sursis ont été requis contre l'ex directeur du site et l'ex directeur régional de Véolia et 50 000 euros d'amende contre la société Véolia.

Verdict

La société Véolia jugée coupable d'homicide involontaire

Le délibéré du tribunal de grande instance de ce vendredi 1er avril montre que la société Véolia est jugée responsable par manquement délibéré à des obligations de sécurité et de prudence. L'ancien directeur régional de Veolia a été condamné à 6 mois de prison avec sursis, la société, elle, est condamnée à verser 50 000€ d'amende pour l'homicide involontaire. A cela s'ajoute des amendes pour différentes infractions et des dommages et intérêts pour la famille de Loïc Lamboeuf : 30.000 euros pour les parents de Loïc Lamboeuf et 15.000 euros pour sa sœur.

Le danger n'était pas identifié

Témoin principal de ce procès, l'inspecteur du travail Antoine Niveault, a enquêté sur la mort de Loïc Lamboeuf. Pour lui, le caillebotis qui recouvrait la cuve où s'est noyé le jeune homme a bel et bien cédé parce que ses fixations étaient défectueuses, il manquait plusieurs boulons.

Ce dispositif n'avait jamais été vérifié : les 3 prévenus de Véolia ont déclaré que cette cuve n'était pas identifiée comme dangereuse sur le site de Montceau. La responsabilité incombe selon eux à l'entreprise qui avait réalisé les travaux d'extension de la station d'épuration. Mais sur ce point, ils n'ont pas été suivi par le procureur de la République.

Responsabilité d'une intervention

La question de la responsabilité d'une intervention pour sécuriser le lieu où s'est produit le drame, a été posée par la Présidente du tribunal, mais il n'y a pas eu de réponse précise. En revanche, les explications données ont fait ressortir un enchevêtrement de délégations de pouvoirs extrêmement flou entre les niveaux hiérarchiques de Véolia.



Les couleurs de l'égout

Davis Submerged Escape Apparatus (DSEA)

Le tout premier Autosauveteur ?



Source Wikipédia

Le Davis Submerged Escape Apparatus (en français : « appareil d'échappement submergé de Davis »), également appelé "DSEA était un des premiers recycleurs d'oxygène inventé en 1910 par Sir Robert Davis, directeur de *Siebe Gorman et Co. Ltd*, inspiré par le système antérieur de Henry Fleuss , et adopté par la Royal Navy après un développement ultérieur de Davis en 1927. Bien que principalement destiné à être un appareil d'échappement d'urgence pour les équipages des sous-marins, il a été bientôt utilisé pour la plongée, étant un appareil pratique de plongée en eaux peu profondes ^[3], et comme appareil respiratoire industriel.

□

Conception

La plate-forme *DSEA* comprend un sac de respiration/flottabilité en caoutchouc, qui contient une cartouche d'hydroxyde de baryum pour capter le dioxyde de carbone (CO_2) expiré et, dans une poche à l'extrémité inférieure du sac, une bouteille en pression en acier contenant environ 56 litres d'oxygène à une pression de 120 bar. Le cylindre est équipé d'une vanne de régulation et est relié au sac respiratoire. L'ouverture de la soupape de la bouteille permet d'introduire de l'oxygène dans le sac et de le charger à la pression de l'eau environnante.

Le récipient d'absorbant de CO_2 à l'intérieur du sac respiratoire est relié à un embout par un tube flexible ondulé; La respiration est effectuée par la bouche

seulement, le nez étant fermé par un clip. Des lunettes de protection sont également fournies en tant que pièce standard de l'appareil.



Le sac de respiration/flottabilité est équipé d'une soupape de non-retour qui permet à l'air de s'échapper du sac que l'utilisateur monte vers la surface et la pression de l'eau diminue. Le porteur peut fermer cette soupape en arrivant à la surface, l'air dans le sac de respiration/flottaison servant alors de bouée de flottaison. Si le sac est dégonflé alors que le porteur est sur la surface en attente de sauvetage, il peut être rempli (pour utilisation comme gilet de sauvetage) en ouvrant le clapet anti-retour et en soufflant à travers l'embout buccal.

La plate-forme *DSEA* de la Royal Navy habituelle comprenait également un sac de flottabilité d'urgence à l'avant du sac principal de respiration/flottaison pour aider à garder le porteur à flot après avoir atteint la surface même s'il avait épuisé l'air dans le sac de respiration/flottabilité. Ce sac de secours a été gonflé par une cartouche "Oxylet" à l'intérieur - une petite bouteille en acier d'oxygène qui a été ouverte en cassant son col affaibli et en déchirant brusquement.

Il avait également un *rideau retardateur*, qui était un tablier en caoutchouc déroulé et maintenu horizontalement par le porteur alors qu'il montait, réduisant considérablement sa vitesse de montée par la résistance à l'eau.

Service opérationnel

Le Davis Submerged Escape Apparatus a été le premier ou presque le premier recycleur à être fabriqué en quantité.

Adopté par la Royal Navy en 1929, le DSEA a été utilisé avec un succès limité pour aider les membres de l'équipage à s'échapper de plusieurs sous-marins coulés, comme par exemple le *HMS Poséidon* en 1931, le *HMS Thétis* en 1939 et le *HMS Perseus* en 1941.

Une petite version de la DSEA, l' *Amphibious Tank Escape Apparatus* (ATEA) a été produite pour l'utilisation par les équipages de chars amphibies (*DD tanks* ou *Duplex Drive tanks*) tels que ceux utilisés lors des débarquements en Normandie. Il y a eu des cas, surtout pendant la Seconde Guerre mondiale, que le DSEA a été utilisé pour nager à partir de la surface et utilisé en plongée sous-marine. Au cours

de la Seconde Guerre mondiale, il fut également utilisé par le groupe de nageurs de combat à Gibraltar, dirigé par le lieutenant Lionel 'Buster' Crabb, et porté parfois par des plongeurs pilotant des *Canots Submersibles Motorisés*.

Contactez-nous

<https://mayday-formation.com/>

Nous sommes ouverts du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Téléphone

03.44.65.08.00

06.34.36.09.00

